

**Session du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
consacrée aux questions économiques et sociales**

Lundi 25 septembre 2017

Seul le prononcé fait foi

Intervention de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,
Madame la Directrice générale des services,

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir convié à cette session de rentrée. C'est toujours pour moi un honneur et un plaisir d'échanger avec vous et les membres de votre assemblée. Ce dialogue républicain et sans concession participe de la vie démocratique de notre pays.

Comme vous le savez, nous avons achevé hier, dimanche 24 septembre, le cycle électoral 2017, ouvert par l'élection présidentielle, poursuivi par les élections législatives et achevé hier par les élections sénatoriales. Ces dernières élections ont conduit à un renouvellement de la représentation parlementaire. Je tiens à féliciter publiquement la sénatrice et les sénateurs que le suffrage a désignés. J'avais rencontré collectivement puis individuellement les députés après leur élection en juin dernier. J'organiserai dans les jours prochains le même cycle de rencontres avec les représentants de la « chambre haute ».

Avant d'entrer dans le cœur des sujets de notre département, je voudrais

m'associer à vous, Monsieur le Président, pour exprimer ma sincère solidarité à l'égard de nos concitoyens de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, mais aussi de la Guadeloupe et de la Martinique. Mes pensées vont en particulier aux fonctionnaires présents sur place, et aux forces sanitaires et de sécurité venues soutenir les populations locales dans leur travail de reconstruction. Sachez que le gouverneur militaire de Nancy a procédé à l'envoi d'hommes, de carburant et de matériel aux Antilles. Puisque l'occasion m'est donnée, je rappelle aussi que nos pompiers de Meurthe-et-Moselle avaient été mobilisés, en juillet et août dernier, pour lutter contre les incendies dans le Var.

Un nouveau quinquennat s'est donc ouvert au printemps dernier. Notre département a accueilli une étape marquante de sa mise en place, avec le séminaire gouvernemental des 30 juin et 1^{er} juillet, tenu à Nancy. Je sais que quelques-uns d'entre vous ont participé aux échanges autour du Premier ministre Édouard PHILIPPE et de ses ministres.

Le 5 septembre dernier, le Président de la République a reçu les Préfets. Il a, devant eux, tracé la feuille de route de l'État dans les territoires. Trois grands axes fondent l'action présidentielle : protéger efficacement les Français contre le terrorisme et au quotidien, encourager la modernisation et la transformation des territoires, refonder le rôle de l'État dans les territoires.

Je suis convaincu que l'action de l'État ne peut être efficace que si elle procède d'une vision claire des objectifs et des moyens, et d'une juste adaptation aux spécificités locales. Je souhaite donc, aujourd'hui, vous livrer la déclinaison meurthe-et-mosellane de cette feuille de route présidentielle. Car c'est à ce prix que les acteurs publics, qu'ils soient élus ou nommés, restaureront le lien de confiance avec les citoyens qui se sentent éloignés ou étrangers à notre vie démocratique, et qui se réfugient encore trop nombreux auprès des extrêmes.

Je suis venu avec les membres du corps préfectoral et en particulier le

Secrétaire Général, les principaux chefs de service de l'État, y compris ceux qui nous ont rejoint récemment : le Directeur de cabinet, Monsieur Morgan TANGUY, le Sous-préfet de Toul, Monsieur Yoann TOUBHANS et la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, Madame Emmanuelle COMPAGNON. Leur sens du service public s'exprime dans l'implication permanente dont ils font preuve. Je les en remercie.

Les priorités de l'action de l'État en Meurthe-et-Moselle constituent les balises d'un cap à atteindre, que je veux vous exposer ce matin. Elles sont au nombre de quatre :

- I. Protéger les citoyens
- II. Mobiliser pour l'emploi
- III. Réconcilier les territoires
- IV. Tisser les liens entre les hommes afin de renforcer les solidarités

I. PROTÉGER LES CITOYENS

Le niveau de la menace qui pèse sur nos concitoyens est, vous le savez, très élevé. Cette menace est multiforme même si elle change de nature par rapport à 2015, comme le rappelait le ministre de l'Intérieur il y a quelques jours devant les Préfets. Garantir la sécurité et la protection de nos concitoyens, c'est une priorité pour les services de l'État. Ou plutôt garantir LES sécurités et LES protections devrais-je dire : contre le risque terroriste d'abord, dans la vie quotidienne ensuite et sur nos routes enfin.

1. La lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation

La menace terroriste est aussi présente que diffuse. Sans céder à une tendance anxigène, il est lucide de dire qu'elle n'est pas appelée à diminuer. Ce contexte impose à l'État d'agir vite et de s'organiser pour réduire les incertitudes. C'est pourquoi, le dispositif départemental de lutte contre le terrorisme s'est largement développé ces dernières années, dans un cadre

partenarial avec les Parquets de Nancy et de Val-de-Briey.

La lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation, c'est d'abord un dispositif en amont de renseignement et de prévention, reposant :

- sur un travail de recueil des signalements. Depuis trois ans, les signalements sont effectués au travers d'une plate-forme nationale d'appels. Le fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste, le FSRPT, répertorie aujourd'hui près de 165 individus sur le département. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'individus signalés et non de fichés S. Je tiens aussi à vous assurer qu'un travail fin en matière de croisement d'informations issues du répertoire informatisé des propriétaires et possesseurs d'armes et du FSPRT est effectué systématiquement par mes services.
- Le travail amont, c'est aussi un travail de suivi dont je veux souligner deux facteurs-clés de succès : la régularité et la collégialité. Depuis deux ans, je réunis chaque semaine le groupe d'évaluation de la radicalisation, qui associe aux services de l'État, le parquet et les établissements pénitentiaires, et bientôt l'Agence régionale de santé. Je pilote, par ailleurs, chaque mois une cellule de suivi à laquelle participent le Conseil départemental mais aussi l'Association des Maires et l'Éducation nationale.
- Enfin, le travail en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation, c'est un travail de sensibilisation des acteurs et responsables des sites sensibles. Je pense ici à la sensibilisation des élus, des cadres de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et des directeurs d'école. Je pense également à d'autres établissements sensibles de type SEVESO.

Le Président de la République a annoncé, il y a quelques jours, qu'un plan de prévention de la radicalisation serait arrêté d'ici fin 2017. J'organiserai donc prochainement une réunion avec les maires, les membres du Conseil départemental et les associations pour établir un état des lieux départemental et formuler un certain nombre de propositions.

La lutte contre le terrorisme, passe aussi par la mise en œuvre de l'état d'urgence depuis le 13 novembre 2015.

L'État d'urgence, c'est toujours un équilibre entre sécurité et libertés individuelles. Quel en est le bilan dans notre département ? Depuis le 13 novembre 2015, j'ai ordonné 54 perquisitions administratives. Le ministre de l'Intérieur a procédé à 7 assignations à résidence dans notre département et à 6 interdictions de sortie du territoire. Je vous rappelle que toutes ces opérations se réalisent sous le contrôle d'un juge et qu'à ce jour les 3 référés libertés dont a été saisi le juge administratif ont tous été rejetés.

L'actualité législative dans le domaine de l'état d'urgence, c'est la discussion du projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Comme vous le savez, ce projet de loi entend doter l'État d'instruments nouveaux de lutte contre le terrorisme. Il prévoit de mettre fin au régime dérogatoire de l'état d'urgence en intégrant ses dispositions dans le droit commun. La discussion du texte en séance publique à l'Assemblée nationale débute d'ailleurs aujourd'hui. J'appelle votre attention, puisque notre département est transfrontalier, sur un dispositif qui permettra d'agir de manière renforcée sur le territoire du nord de la Meurthe-et-Moselle : en effet, l'article 10 du projet de loi permettra un contrôle en profondeur sur les points de passages frontaliers, au-delà de la frontière. Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux du nord du département, vous ne manquez jamais d'appeler mon attention sur la délinquance itinérante et sur le risque de radicalisation dans le secteur. Voici une réponse claire que ce texte apporte à vos demandes.

Enfin, protéger les Français face à la menace terroriste, c'est sécuriser les événements auxquels ils participent. Car rien, je dis bien rien, ne doit jamais empêcher nos concitoyens de mener une vie normale, d'aller à l'école, au concert, au stade...

La sécurisation des événements, c'est aussi la sécurisation des événements culturels et festifs, emblématiques du département : à Nancy, Le livre sur la place, à Toul, le festival Le Jardin du Michel, l'arrivée de la 3^e étape du Tour de France à Longwy le 3 juillet dernier, le Mondial Air Ballon à Chambley et, dans quelques jours, Nancy Jazz Pulsations.

Aussi, les 4 et 5 septembre derniers, jours de la rentrée scolaire, 202 policiers ont été engagés sur la voie publique. Le 4 septembre, 220 gendarmes ont été mobilisés dans le département, à partir de patrouilles mobiles, aux abords des établissements scolaires des secteurs ruraux et péri-urbains. J'ajoute que, depuis septembre 2016, 32 établissements scolaires – de l'enseignement maternel et primaire – dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont bénéficié de plus de 410 000 € au titre du FIPD.

2. Lutte pour la sécurité au quotidien

Je parlais DES sécurités. La seconde qu'il est impératif de garantir, c'est la sécurité de tous les jours. Vous le savez aussi bien que moi, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, la tranquillité des habitants de Meurthe-et-Moselle au quotidien est garante de leur bien-être, de leur dynamisme, de leur cohésion, en clair de leur liberté.

Deux principes structurent cette exigence : le rapport de respect entre les forces de sécurité et les habitants, d'une part, et la co-production de la sécurité entre l'État et les collectivités, d'autre part.

En matière de prévention de la délinquance, le travail partenarial avec les maires et les intercommunalités est décisif. C'est pourquoi j'ai souhaité conduire un vaste chantier de contractualisation impliquant, de la même manière, les habitants de Meurthe-et-Moselle, quels que soient la ville, le bourg ou le village où ils résident. Ce travail partenarial recouvre :

- 34 conventions de coordination entre police municipale et forces de

- sécurité de l'État, signées le 20 janvier 2017 ;
- le développement avec les maires des 27 protocoles « voisins solidaires et attentifs » ou « participation citoyenne » ;
 - 12 Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et Conseil intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance que je souhaiterais voir généraliser dans les nouvelles intercommunalités ;
 - le dispositif "Alerte commerce" par SMS conclu fin 2015 avec la CCI de Meurthe-et-Moselle (496 abonnés à ce jour) ;
 - le dispositif "Alerte agri" pour les exploitations agricoles (380 abonnés à ce jour) ;
 - la sécurisation des transports en commun de la métropole par la signature, le 18 mars 2017, d'une convention entre Métropole du Grand Nancy, Transdev et l'État.

Dans le même esprit, la Gendarmerie, sous l'autorité du Colonel DURAND, engage les contrats territoriaux de sécurité avec les EPCI ruraux ou péri-urbains, dont le premier a été signé avec la communauté de communes de Moselle et Madon. 14 contrats définiront des engagements réciproques : permanences d'accueil gendarmerie dans plusieurs communes, expérimentation de la plainte à domicile...

La sécurité au quotidien peut être assurée parce que des moyens supplémentaires ont été accordés par le Gouvernement à l'automne 2016 dans le cadre du plan de sécurité publique.

En effet, il n'y a jamais eu autant de forces de l'ordre dans ce département. Depuis un an, le groupement de gendarmerie départementale a bénéficié de 38 personnels supplémentaires, pour atteindre l'effectif de 604 personnels. S'y ajoutent 304 réservistes opérationnels. Au 16 octobre prochain 2017, ce sont 1063 fonctionnaires de police de la DDSP, sous la responsabilité du Contrôleur général JOLIBOIS, qui couvrent les 8 circonscriptions du département situées en zone police. Les renforts sont déjà visibles à Longwy,

Lunéville, Dombasle, Jarny. Dans quelques jours, j'aurai le plaisir d'accueillir de nouveaux personnels à Toul et à Nancy. A Nancy, ce sont bien 34 nouveaux personnels que la CSP aura accueilli entre le 1^{er} septembre et le 16 octobre 2017. Monsieur le Président, les renforts permettront notamment de compléter le bureau de police du Haut du Lièvre. J'y reviendrai Madame Billot.

Pour 2018, le ministère de l'Intérieur a annoncé une augmentation de son budget de 6,8 % et un nouveau renforcement des effectifs. Je ne doute pas que la sécurité départementale en bénéficiera à nouveau.

La dynamique de co-production de la sécurité, associée à des moyens adaptés, permet de produire des résultats encourageants.

Sur la période qui s'étend du 1er janvier 2017 au 15 septembre 2017, et en comparaison à la même période l'année passée, les atteintes aux biens sont très légère baisse (-0,3 %). En particulier, la baisse des cambriolages se poursuit (-2,3 %). Il s'agit de la 3^e année de baisse consécutive enregistrée dans le département, nous pouvons nous féliciter. Merci de bien vouloir faire connaître ces résultats auprès des maires, élus municipaux et citoyens. Pour ma part, je détaillerai ces résultats cet après-midi au Conseil municipal de Nancy avec le DDSF et le Procureur de la République de Nancy Monsieur PERAIN.

Enfin, assurer la sécurité quotidienne de nos concitoyens, c'est aussi les protéger contre les intempéries et leurs conséquences. Nous avons à l'esprit, Madame FALQUE, la foudre tombée sur un chapiteau à Azerailles, le 3 septembre. Un dispositif de secours, coordonné par le Sous-Préfet de Lunéville en collaboration avec vous-même, Madame, a été immédiatement mis en place. Il a mobilisé 3 patrouilles de gendarmerie, près de 60 sapeurs-pompier dont 2 médecins et 2 équipages du Service mobile d'urgence et de réanimation. Le dispositif SINUS (dénombrement, identification et suivi des victimes) a été activé.

3. La sécurité routière

Monsieur le Président, nos responsabilités en matière de sécurité routière se combinent.

Il n'est pas admissible que l'on meurt encore sur les routes aujourd'hui. Les chiffres 2016 et du 1^{er} semestre 2017 ne sont pas satisfaisants. Ils imposent de redoubler les efforts. À ce jour, le nombre de morts sur les routes s'établit à 22 pour l'année 2017 soit le même nombre qu'en 2016 et 17 en 2015 à la même date.

Au-delà des indispensables actions de sensibilisation, la multiplication d'opérations de contrôles routiers ciblés sera amplifiée, n'est-ce pas Monsieur le Directeur de cabinet ? Sachez que la gendarmerie utilise, depuis l'été 2017, de nouveaux kits salivaires de détection des stupéfiants, qui permettent d'effectuer directement le prélèvement de confirmation sur le lieu du contrôle, sans la présence d'un médecin ou sans déplacement en milieu hospitalier. Ils ont permis d'accroître le nombre et la précision de ces contrôles. Les dépistages ont augmenté de 58 % aux mois de juillet et août et les infractions relevées pour conduite sous l'emprise de stupéfiants de 47 %. Je rappelle que, sur l'année 2016, 2461 rétentions de permis avaient déjà été effectuées.

J'ai été volontairement exhaustif sur cette première partie relative à la sécurité de nos concitoyens. Je sais que vous le comprenez.

II. MOBILISER POUR L'EMPLOI

J'en viens désormais à la situation économique et c'est sur l'emploi que je vais axer mon propos car c'est l'obligation d'agir que le Gouvernement s'est fixée.

C'est la raison pour laquelle, a été engagé un bloc de réformes visant à rénover le cadre du dialogue social dans l'entreprise et à permettre une plus grande fluidité entre l'offre et la demande d'emplois.

1) L'emploi : une priorité nationale

Vous le savez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, le Président de la République a signé vendredi dernier, le 22 septembre, les 5 ordonnances réformant le Code du travail. Elles ont été publiées au Journal Officiel du samedi 23 septembre.

Ces ordonnances, premier pas de cette transformation, articulent les nouveaux rapports entre la loi, la branche, les entreprises et le contrat de travail. Des accords d'entreprise sur le temps de travail, la rémunération, les primes pourront être négociés. Le rôle des branches sera renforcé et leur restructuration accélérée. Enfin, l'extension des conventions collectives sera analysée au cas pas cas, avec une attention particulière sur leur impact dans les TPE PME, dont on connaît l'importance pour le dynamisme de notre économie.

Au-delà de ces ordonnances, l'emploi est également au cœur des travaux que le Gouvernement a engagés ce mois-ci pour réformer l'assurance chômage, l'apprentissage et la formation professionnelle.

2) L'emploi : une priorité départementale

Soyons lucides : la situation de l'emploi dans le département n'est pas satisfaisante. Certes le chômage au sens du Bureau international du travail diminue mais dans un contexte de reprise de la croissance, et en dépit de la mobilisation des dispositifs publics, nous devons faire plus sur ce front.

D'après les publications INSEE, le taux de chômage au 1er trimestre 2017

s'établit à 9,4 % dans le département, soit une baisse de 0,5 % sur un an. C'est indéniable, le recours optimal aux dispositifs publics a contribué à ces résultats. Près de 9300 primes à l'embauche TPE demandées en 2016. 219 M€ de CICE accordés aux entreprises du département depuis le début du dispositif en 2013.

Par ailleurs, dans un contexte de conjoncture nationale plus favorable, de nombreux indicateurs économiques du département sont au vert. Les recettes fiscales augmentent : +7,3 % de recettes de TVA entre le 1^{er} semestre 2016 et le 1^{er} semestre 2017 ; +7,6 % de recettes d'impôt sur les sociétés sur la même période. La construction reprend puisque le nombre de mises en chantiers a progressé de 16 % sur un an, en année glissante à fin novembre 2016. Vous le savez, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale des services, cette reprise a une incidence significative sur vos recettes budgétaires.

Le chiffre d'affaires des entreprises progresse : +2,8 % sur la période janvier-juillet 2017, par rapport à la même période sur un an. Les défaillances des entreprises diminuent : -19 % à fin juin 2017 sur 12 mois glissants.

Ces indicateurs sont bons, donc, mais la reprise de la croissance ne se traduit pas assez puissamment sur l'emploi dans notre département. D'ailleurs, la situation de certaines entreprises de Meurthe-et-Moselle appelle notre attention collective. Je pense notamment à Saint-Gobain, dont les dirigeants ont annoncé, en juin dernier, un plan d'adaptation de leur outil industriel à Pont-à-Mousson, Dieulouard et Foug. Depuis cette annonce, les services de l'État, au niveau central et local, ont noué le dialogue avec le groupe Saint-Gobain. Je peux vous dire ce matin que le Gouvernement est extrêmement attentif et vigilant. Et a agi à bas bruit afin de réduire le volume et le rythme des départs initialement annoncés par l'entreprise. Je sais Monsieur le Président, que vous êtes tout aussi vigilant sur ce dossier. Et nos actions coordonnées avec les parlementaires pourront limiter l'impact social et en atténuer les incidences territoriales.

La situation locale de l'emploi m'impose de prendre des initiatives à l'échelle départementale. C'est pourquoi :

- en ce qui concerne les ordonnances qui réforment le Code du travail, j'ai demandé aux sous-préfets d'arrondissement, avec le concours de la DIRECCTE, d'organiser des réunions, par bassin d'emploi, à l'attention des PME. Je souhaite la pédagogie nécessaire à une mise en œuvre sereine et durable de ces textes ;
- s'agissant de la formation professionnelle, nous allons procéder à une analyse fine, par bassin d'emploi d'une part et par filière d'autre part, des besoins de formation des entreprises de ce département. Je veux qu'y soient associés les organisations patronales, l'éducation nationale et les collectivités, afin d'anticiper au mieux le plan national en cours d'élaboration et annoncé ce matin par le Premier ministre.

3) Focus sur l'emploi et la situation agricole

En matière d'économie, la situation de notre agriculture appelle, par ailleurs, toute notre attention. Depuis 2014, les aléas climatiques ont entraîné des baisses drastiques des revenus agricoles du département. En 2017, 3 semaines consécutives de gel ont fortement endommagé les récoltes de petits fruits et l'arboriculture. Les stocks de fourrage sont réduits du fait du déficit pluviométrique. Les résultats de la moisson sont, pour leur part, globalement satisfaisants mais hétérogènes selon les parcelles.

De nombreuses mesures de soutien sont déployées depuis 3 ans et en particulier le dispositif de l'année blanche étendu jusqu'à fin 2017. J'ajoute qu'une concertation est en cours au niveau régional, sous l'égide de la Direction régionale des finances publiques, pour arrêter les mesures fiscales destinées aux agriculteurs touchés par les épisodes climatiques défavorables.

Nous savons que la transformation du modèle agricole est inéluctable. C'est

une garantie de pérennité et de création de valeur sur la durée. L'esprit de responsabilité qui anime les organisations agricoles permettra de franchir cette nouvelle étape.

Cette transformation doit s'inscrire dans la dynamique des États généraux de l'alimentation, ouverts depuis le 20 juillet dernier. L'objectif établi au niveau national est de restaurer la viabilité de toutes les filières agricoles et de mieux partager la valeur ajoutée au sein de chacune d'elles. L'agriculteur doit pouvoir vivre de son travail. Je voudrais souligner ici l'implication du député Dominique POTIER, qui copréside, avec Madame PRIMAS, sénatrice des Yvelines, l'atelier de ces États généraux intitulé « *Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable* ». Je salue aussi l'engagement du Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, Luc BARBIER, sur le sujet ainsi que le travail du Président RENOUARD de la Chambre d'agriculture et de François-Étienne MERCIER des Jeunes Agriculteurs.

J'ajoute que ces États généraux permettront de préparer la prochaine Politique agricole commune, la PAC post-2020, dont les discussions ont déjà débuté entre États-membres de l'Union européenne.

III. RÉCONCILIER LES TERRITOIRES

Je voudrais maintenant aborder la 3^e partie de mon propos, la 3^e priorité de l'État dans le département qui est de réconcilier les territoires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Meurthe-et-Moselle est riche d'une nouvelle géographie intercommunale.

Ensemble, nous l'avons dessinée. Cette co-construction a abouti au passage de 27 à 18 établissements publics de coopération intercommunale, parmi

lesquels une communauté d'agglomération – celle de Longwy – et 16 communautés de communes. Cette co-construction a aussi conduit à la création de la métropole du Grand Nancy au 1^{er} juillet 2016. Aujourd'hui, les 592 communes du département font toutes partie d'un EPCI.

J'ai rencontré tous les présidents de communautés de communes en mai 2017. Je me suis rendu dans un grand nombre de ces communautés de communes, à l'invitation de leur Président.

Je voudrais partager avec vous les trois principaux enseignements que je retiens de ces rencontres :

- le 1^{er}, c'est que je suis toujours agréablement surpris de la vitesse avec laquelle les élus se sont adaptés à ces nouveaux territoires. J'y vois là un grand signe de maturité, dans un département qui compte pourtant de nombreux nouveaux élus depuis 2014. Un signe également de leur engagement au service des autres ;
- le 2nd, c'est la capacité des élus à prendre à leur charge de nouvelles responsabilités, notamment en matière d'éducation, de travail autour de la jeunesse et de la citoyenneté, et de construction de liens ;
- le 3^e, ce sont les inquiétudes des élus sur la mise en œuvre des compétences. Je pense en particulier à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la GEMAPI, qui deviendra une compétence obligatoire des EPCI au 1^{er} janvier 2018. À ces inquiétudes, s'ajoutaient les nombreuses interrogations, légitimes, relatives aux moyens financiers. J'y reviendrai.

Pour autant, le département de Meurthe-et-Moselle est désormais assez fort et ses élus suffisamment confiants, pour construire une nouvelle étape de son développement et pour mettre pleinement en œuvre les solidarités territoriales au cœur d'un espace européen porteur d'avenir.

Pour soutenir ce développement, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, l'État demeure à vos côtés. J'entends notamment qu'il

accompagne vos démarches et vos initiatives. Je voudrais vous citer 3 exemples à très court terme :

- Tout d'abord, j'ai signé ce matin l'arrêté modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT pour le transformer en syndicat de la multipôle Sud-Lorraine. En clair, il s'agit de l'achèvement institutionnel et juridique du travail qui a été mené avec le syndicat, sous la présidence du Sénateur Husson pour créer un nouvel espace de coopération entre la métropole du Grand Nancy et les territoires partenaires. L'État, comme le Conseil Départemental, y a pris sa part par ses propositions et des concours significatifs, notamment sur les mobilités.
- Le 2^e aspect, c'est le travail que le nord de la Meurthe-et-Moselle et le nord de la Moselle ont engagé pour construire un plan de développement du Nord-Lorrain. Celui-ci doit permettre de valoriser les atouts du positionnement stratégique de ce territoire, au cœur de l'Europe occidentale. Il s'agit notamment d'accroître son potentiel d'attractivité économique en développant la coopération et la mobilité transfrontalières.

Le dossier fait l'objet d'échanges approfondis entre la Préfecture de région et le Commissariat général à l'égalité des territoires. Un arbitrage sera rendu d'ici la fin de l'année 2017. À la définition de ce plan d'actions est associée une réflexion entre les élus sur un pôle métropolitain. Il serait souhaitable que les maires et les présidents d'EPCI puissent rapidement clarifier leurs positions sur le périmètre d'un futur pôle métropolitain Nord-Lorrain.

- Enfin, le 3^e aspect c'est la construction et la mise en service très prochaine de la plate-forme d'ingénierie territoriale. Je me félicite de l'avancement de cette initiative du Conseil départemental, que l'État a toujours appuyée. Un tel réseau d'échanges facilitera l'accès des collectivités, et notamment les plus petites, aux organismes d'ingénierie

existants, en garantissant la lisibilité de l'offre, en préservant un haut niveau d'expertise et en veillant à la complémentarité entre acteurs du réseau. J'ai tenu à ce que le périmètre de cette plateforme inclue les thématiques de la citoyenneté et de la jeunesse. J'ai voulu également que les sous-préfets figurent au cœur des organismes d'appui du réseau. L'animation numérique de la plateforme, en outre, sera un indéniable facteur-clé de succès. Enfin, je suis certain que cette plateforme innovante pourra utilement nourrir les travaux de préfiguration de la future l'Agence nationale de la cohésion des territoires, annoncée par le Président de la République. Je rencontrerai le cabinet du ministre de la Cohésion des Territoires sur le sujet le 6 octobre prochain.

Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, le Premier ministre a écrit aux Préfets pour leur demander d'organiser une concertation avec les élus, en vue de la prochaine Conférence nationale des territoires. Je structurerai cette concertation en deux temps. Un temps d'échange aura lieu lors de l'AG des Maires et des Présidents d'intercommunalités le 7 octobre. J'organiserai ensuite, le 16 octobre, un colloque sur le Campus de Sciences-Po à Nancy. Ce colloque réunira des universitaires, des élus et des représentants de l'administration. Je souhaite qu', à cette occasion, vos contributions soient nombreuses.

J'en viens maintenant au financement de vos projets, je tiens rappeler que le niveau des concours financiers de l'État aux investissements des collectivités n'a jamais été aussi élevé que ces deux dernières années. En particulier, l'année 2017 est une année record pour les crédits d'investissement.

Et ce n'est pas le gel de crédits sur la dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR, de 333 000 € qui a enrayé cette dynamique. J'ai écrit le 8 août dernier aux maires pour leur indiquer que l'enveloppe de la DETR 2017, de 13,3 M€, demeurerait supérieure de près d'1,7 M€ à l'enveloppe 2016 et en hausse de près de 1,7 M€ également par rapport au montant 2015.

Aux crédits d'investissement s'ajoute la contractualisation avec les 9 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du département, dont le Conseil départemental. Cette contractualisation permet de mobiliser 9,6 M€ de subventions TEPCV pour les collectivités du département. Elle souligne aussi la pleine inscription du département dans la dynamique de transition écologique et solidaire.

Je peux vous assurer que les 4 contrats de ruralités signés en décembre 2016 et juin 2017 ne seront pas remis en cause. Pas plus que le Pacte Innovation-métropole du Grand Nancy signé le 2 décembre 2016. Les moyens de l'État dédiés au financement de ce pacte s'élèvent à 7,2 M€. Ils illustrent la parfaite solidarité entre la Métropole et les territoires du Sud de la Meurthe-et-Moselle. Au total, les collectivités de ce département depuis 3 ans ont largement bénéficié de toutes les initiatives de l'État et des gouvernements successifs. J'ai veillé personnellement à ce que vous ne puissiez y échapper.

Qu'en sera-t-il en 2018 ? Le Premier ministre a annoncé clairement, le 20 septembre dernier, que les concours financiers aux collectivités pour 2018 ne baisseraient pas et augmenteraient légèrement. La DGF serait stabilisée à son niveau 2017 et les crédits dédiés aux dispositifs de péréquation seraient augmentés (DSR, DSU, ET entre CD). L'effort demandé découle d'un cap clair et transparent : la réduction des dépenses de fonctionnement de 13 Md€ sur le quinquennat, avec un effort justement réparti entre les différentes collectivités. Celui-ci reposera en effet prioritairement sur les 319 plus grandes collectivités, qui concentrent les 2/3 des dépenses de fonctionnement totales des collectivités.

J'en viens maintenant à la 4^e priorité de l'État dans le département : la cohésion sociale ou la nécessité de tisser les liens entre les hommes pour renforcer les solidarités.

IV. TISSER LES LIENS ENTRE LES HOMMES POUR RENFORCER LES SOLIDARITÉS

L'engagement de l'État au service des territoires et mon engagement personnel sont toujours tournés vers la réconciliation des territoires et la réconciliation des femmes et des hommes. Résister et combattre les extrémismes qui se dévoilent régulièrement. C'est pourquoi concourir au vivre ensemble participe de nos combats communs, Monsieur le Président. Et je confère à cette mission un caractère d'urgence, après cette séquence électorale 2017.

1) La jeunesse et la citoyenneté

Réconcilier les femmes et les hommes, c'est d'abord agir pour faire vivre une communauté de citoyens soudée par des valeurs communes, nos valeurs de la République. C'est aussi diriger les actions vers ceux dont la conscience civique est naissante : les jeunes.

Le rôle du corps enseignant est décisif. C'est la raison pour laquelle, alors même que le nombre d'élèves diminue, les Gouvernements ont stabilisé les effectifs d'enseignants – 1^{er} et 2^d degrés confondus – en cette rentrée 2017. Il faut nous en féliciter.

Nous engagerons prochainement, avec la Directrice académique des services de l'éducation nationale et les intercommunalités, un travail de perspective croisée entre les effectifs scolaires et les équipements d'accueil (écoles et équipements périscolaires), pour mieux anticiper les besoins et équipements de mobilité.

En matière de jeunesse et de citoyenneté, le département est très structuré. Je voudrais saluer les initiatives du Conseil départemental en matière d'éducation populaire. Je pense en particulier au Plan « Citoyens du sport »,

au Club d'Animation des Jeunes de Thiais. Je pense aussi à un programme national qui se développe à titre pilote en Meurthe-et-Moselle : les Promeneurs du net. Ce programme est co-porté par l'État, le Conseil départemental, la CAF et l'ARS. Il vise à offrir aux jeunes un accompagnement éducatif à l'usage d'Internet. Cet accompagnement est réalisé sur les réseaux sociaux par un professionnel labellisé. Une première vague de 7 promeneurs sera déployée dans tout le département fin 2017.

J'ai veillé scrupuleusement à ce que les actions dans le domaine de l'éducation populaire ne soient pas mises en danger par le non-renouvellement de contrats aidés.

Je voudrais également rappeler à quel point l'exercice de la démocratie locale et la mise en œuvre d'initiatives citoyennes sont une réalité dans ce département. J'en suis régulièrement le témoin. La session du parlement éphémère animé par les Foyers ruraux du département, lors de la dernière Université d'été à Thiaville, en est un exemple. J'y ai assisté, sans voter bien sûr, devoir de réserve oblige !

J'ajoute que, dans un certain nombre de territoires identifiés comme prioritaires et en réponse aux besoins des élus, je poursuivrai l'extension du dispositif d'ores-et-déjà déployé à la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle. L'État a en effet mis à disposition de cette communauté de communes des jours-homme pour conduire un diagnostic sur la jeunesse et la citoyenneté.

2) L'accueil des réfugiés et des Gens du Voyage

Réconcilier les femmes et les hommes, c'est ensuite honorer pleinement notre tradition d'accueil et d'asile.

Depuis fin 2015, notre département a accueilli 40 familles, soit 200 personnes, en provenance d'Irak et de Syrie et 180 personnes venues des

campements de Calais et de la Grande-Synthe. Le Conseil départemental est d'ailleurs le seul à avoir accueilli, dans ses propres structures, des mineurs venus de Calais.

Par ailleurs, l'augmentation des flux migratoires impose la recherche de solutions dignes. À ce propos, je remercie le maire de Vandœuvre, Stéphane HABLOT, pour le travail commun que nous menons afin que la caserne de Faron nous permette de répondre à des situations d'accueil d'urgence. Monsieur le Maire, vous savez que l'engagement de l'État à céder ce site est irréversible et nous avons convenu ensemble qu'il serait exécuté à partir de l'instant où votre projet d'aménagement, actuellement en réflexion active, nécessitera la libération des lieux.

Vous le savez, l'asile est un droit imprescriptible. Ma mission est de veiller à ce qu'il le demeure, et qu'il le demeure pleinement, dans le département, dans le respect du droit et de la dignité des personnes. Mon rôle est également d'être ferme à l'égard de l'immigration irrégulière.

La feuille de route du ministère de l'Intérieur pour le quinquennat fait de la politique de l'asile une priorité. Un projet de loi sera déposé à l'automne 2017 visant à réduire à 6 mois les délais de traitement des demandes d'asile.

Je voudrais aussi ajouter que je ne sous-estime pas les sujets posés par l'accueil des mineurs non accompagnés dans le département. Les ministres de la Justice et de la Santé ont annoncé, la semaine dernière, le lancement d'une concertation avec l'Association des départements de France sur le sujet. Vous en êtes partie prenante, Monsieur le Président, et je mesure l'engagement permanent de vos équipes sur le sujet.

Par ailleurs, s'agissant des gens du voyage, j'ai confié à mon Directeur de cabinet la révision du schéma départemental d'accueil.

3) L'aide aux plus défavorisés et aux personnes en situation de handicap

Réconcilier les femmes et les hommes, c'est également, venir en aide aux plus défavorisés et aux personnes en situation de handicap.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, les dispositifs sont nombreux dans notre département.

Je voudrais m'attarder sur la qualité et la densité des partenariats que nous avons établis ensemble.

Le premier dispositif que je voudrais évoquer, co-piloté par l'État et le Conseil départemental, c'est le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Pour l'accès de tous à un logement digne, nous signerons ensemble ce plan, Monsieur le Président, le 15 novembre prochain.

Le deuxième dispositif d'aide aux plus défavorisés que je veux mentionner concerne l'aide alimentaire. Je signerai, fin octobre, une convention de partenariat avec les réseaux d'associations caritatives d'aide alimentaire. Ces associations s'engageront à un soutien mutuel en cas de ruptures.

Le troisième dispositif que j'aimerais saluer porte sur l'insertion par l'activité économique. Le 6 avril 2017, nous avons signé, Madame la Vice-présidente du département déléguée à l'insertion, la Convention annuelle d'objectifs et de moyens du contrat à durée déterminée d'insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion en Meurthe-et-Moselle.

Enfin, quatrième champ d'action que je veux évoquer ici : le handicap. Rappelons-nous que le comité interministériel au handicap 2016 s'est tenu ici-même, au Conseil départemental, le 2 décembre dernier. Nous pouvons, depuis, souligner le travail remarquable de la MDPH pour renforcer l'individualisation des réponses apportées aux personnes handicapées. Notons aussi qu'un effort particulier sera réalisé dans les tous prochains mois

en matière de pensions de famille : 25 places ouvriront le 15 novembre dans le cadre de la très belle opération de rénovation-construction du foyer Aristide Briand de Neuves-Maisons, et 25 autres places seront proposées à Vandoeuvre-les-Nancy, dès le 1er décembre, dans le cadre du foyer « Les Myosotis ».

4) La laïcité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le dialogue inter-religieux

Réconcilier les femmes et les hommes, c'est en outre, favoriser la compréhension et l'acceptation de l'autre. C'est agir en permanence pour l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est aussi le respect du principe de laïcité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et le soutien aux initiatives culturelles.

Assurer le respect du principe de laïcité, au fondement de notre République, est une mission plus que jamais d'actualité pour le représentant de l'État que je suis dans ce département. Pour reprendre les termes ministériels, tout l'enjeu est de « *promouvoir une laïcité de liberté* » c'est-à-dire une laïcité « *permettant chacun d'exercer son culte à la condition qu'il le fasse dans le respect des lois, de l'ordre public et des valeurs de la République* ». Je suis et demeurerai intransigeant sur le sujet.

S'agissant de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, j'ai présidé, en février 2017, un Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, un CORA, en présence du délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et à la haine anti-LGBT. Le prochain CORA, en cours de planification, se tiendra en novembre prochain.

Je voudrais aussi saluer les initiatives qui permettent le bon exercice du dialogue interreligieux, indispensable au vivre-ensemble. Je pense à la marche culturelle, qui s'est déroulée à Nancy, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Emmenée par les responsables nancéiens des

quatre religions monothéistes, elle a encouragé la découverte des différents lieux de culte.

Enfin, promouvoir la diversité culturelle et permettre l'accès de tous aux arts est une priorité de l'État en Meurthe-et-Moselle. Quel meilleur rempart que la culture contre l'intolérance, contre l'obscurantisme, contre les fanatismes ? À la réalisation de cette priorité doivent contribuer tous les territoires, qu'ils soient urbains, semi-urbains ou ruraux. Je me réjouis du lancement du chantier du Pôle culturel de Micheville à Villerupt et de vos initiatives, Monsieur le Président, pour la rénovation du château de Lunéville

5) Le besoin d'État

« Un État qui n'a pas les moyens du changement n'a pas les moyens de sa conservation » considérait l'homme politique et philosophe irlandais Edmund BURKE.

Notre cohésion sociale ne peut, en effet, être assurée que grâce à un État dont l'action est comprise, dont les services sont accessibles et dont l'efficacité est reconnue par les citoyens.

Le Conseil départemental et l'État sont copilotes, depuis le 9 décembre 2016, du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des Services au Public prévu par la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Pour préparer ce schéma, vous et moi, Monsieur le Président, avons souhaité mener un diagnostic préalable et organiser une large concertation. Elle a permis de partager les enjeux territoriaux et les besoins exprimés par les concitoyens, élus et acteurs économiques de Meurthe-et-Moselle

Le programme d'actions comprend 28 actions parmi lesquelles le développement des mobilités, physiques et numériques ou encore l'attention spécifique aux publics les plus « fragiles ».

D'ici la fin de l'année, le Conseil départemental aura à connaître de ce schéma.

L'accès au très haut débit relève de cette égalité entre les citoyens. C'est pourquoi, l'Europe et l'État accompagnent ensemble, à hauteur du tiers des subventions publiques, le déploiement du très haut débit porté par le contrat de concession du conseil régional Grand Est.

* * *

Protéger les citoyens, mobiliser pour l'emploi, réconcilier les territoires, consolider les solidarités humaines telles sont nos priorités. Beaucoup a déjà été fait mais beaucoup reste encore à faire.

Dans son intervention du 5 septembre dernier, le Président de la République a demandé aux Préfets de ne pas être des « *automates* » mais bien des « *entrepreneurs de l'État* ». Et je peux vous garantir que l'expression « *entrepreneur de l'État* » ne porte en elle aucune contradiction !

Je forme le vœu que pour l'année qui vient, l'action de l'État dans le département soit, plus que jamais, placée sous le signe de la confiance, de l'anticipation, de l'agilité, du refus de sur-administrer et de la recherche permanente de sens et de cohérence.

Tels sont les messages que je voulais vous communiquer ce matin.

Telle est la feuille de route que nous nous fixons, au service des citoyens de Meurthe-et-Moselle.

Vous pouvez compter sur mon engagement et ma disponibilité personnels.

Je vous remercie.

*

* * *